

COMMUNIQUÉ

Objet : Annulation du FRAT 2020 à Lourdes imposée par la situation sanitaire et les modalités d'organisation de la prévention contre la propagation du Coronavirus (COVID-19)

A l'issue du Conseil restreint de défense et de sécurité nationale du 8 mars 2020 consacré à la lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19), le Ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé de nouvelles mesures, confirmées par l'Arrêté Ministériel du 9 mars 2020, publié au Journal Officiel de ce jour.

L'une d'elles impacte directement l'organisation du FRAT : « *Tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 1000 personnes est interdit sur le territoire national jusqu'au 15 avril 2020* ». Les quelques exceptions ne concernent que les rassemblements « *indispensables à la continuité de la vie de la Nation* ».

La mise en œuvre de cette nouvelle contrainte réglementaire rend malheureusement impossible le maintien du prochain FRAT qui devait rassembler à Lourdes plus de 9000 adolescents et adultes du 4 au 9 avril prochains.

Le Secrétariat Général et le Conseil d'Administration de l'Association du FRAT, en étroite collaboration avec les Evêques d'Ile de France, prennent acte de cette exigence d'annulation.

Nous partageons avec tous les jeunes et leurs familles le sentiment de déception qui traverse les équipes d'animation et les responsables de groupes d'Ile de France, impliqués depuis des mois dans la préparation de ce grand rassemblement.

Nous sommes mobilisés pour gérer les conséquences de cette annulation et ne manquerons pas de vous en communiquer les modalités pratiques dans les prochains jours.

Bien fraternellement,



M. Nicolas MARION,
Président de l'Association.



P. Yves-Arnaud KIRCHHOF,
Prêtre responsable.



M. Jean-Michel DUPONT,
Délégué général.